Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Côtedes-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce de la Ville de Montréal tenue le lundi 7 décembre 2015 à 19 h au 6445, avenue de Monkland à Montréal, sous la présidence de monsieur le maire Russell Copeman, et à laquelle les personnes suivantes sont présentes :

Marvin Rotrand, conseiller du district de Snowdon; Lionel Perez, conseiller du district de Darlington; Peter McQueen, conseiller du district de Notre-Dame-de-Grâce; Magda Popeanu, conseillère du district de Côte-des-Neiges; Jeremy Searle, conseiller du district de Loyola.

ainsi que :

Stéphane Plante, directeur de l'arrondissement;

Denis Gendron, directeur des services administratifs et du greffe;

Pierre Boutin, directeur des travaux publics;

Sylvia-Anne Duplantie, directrice de l'aménagement urbain et des services aux entreprises;

Sonia Gaudreault, directrice par intérim des sports, loisirs, culture et du développement social;

Geneviève Reeves, secrétaire d'arrondissement.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, monsieur le maire de l'arrondissement se prévaut toujours de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19 h 10.

RÉSOLUTION CA15 170335

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Marvin Rotrand

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 décembre 2015 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

EN AMENDEMENT

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Magda Popeanu

Que le dossier inscrit au point 40.14 soit présenté avant le dossier 40.04.

EN AMENDEMENT



Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Magda Popeanu

Que les dossiers inscrits aux points 40.14 et 40.04 soient présentés après le dépôt de la correspondance.

l lo al 4 lo a 4 a lo a a a a a a

Un débat s'engage.

LA PROPOSITION PRINCIPALE TELLE QU'AMENDÉE EST ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02

RÉSOLUTION CA15 170336

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 novembre 2015 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.03

PÉRIODE DE COMMENTAIRES DU MAIRE ET DES CONSEILLERS

• Russel Copeman

Annonce et invite les citoyens à un tête-à-tête avec le maire le 8 décembre 2015, à 19 h, à Notre-Dame-de-Grâce (ci-après «NDG»).

Indique qu'une lettre ouverte faisant état d'un survol du mi-mandat de son administration a été déposée.

Annonce qu'un plan d'action local en matière d'accessibilité universelle 2015-2018 sera adopté séance tenante.

Indique qu'il y aura une réunion en décembre 2015 avec des organisations communautaires afin de faciliter l'arrivée et l'intégration de réfugiés syriens.

Annonce l'adoption unanime en première lecture d'un règlement de santé innovateur.



Peter McQueen

Souligne que la fermeture de routes en raison des travaux de l'échangeur Turcot affecte la circulation du secteur et fait pression auprès du ministère des Transports du Québec afin d'améliorer la circulation sur la rue Saint-Jacques.

Souligne la crise liée à l'échangeur Turcot et **dépose des graphiques** démontrant l'achalandage des circuits d'autobus 51 et 105. Il indique qu'une coupure de budget a obligé la Société de transport de Montréal à réviser à la hausse le nombre de personnes autorisées dans un autobus aux heures de pointes dans ce secteur, et qu'une campagne sera amorcée afin de réduire ce nombre.

Indique qu'une consultation a eu lieu, au cours de laquelle des résidents et utilisateurs du chalet du parc NDG ont proposé des idées de rénovation, ainsi qu'un horaire d'ouverture prolongé. À cet effet, il ajoute la possibilité d'une augmentation du budget initialement prévu.

Magda Popeanu

En lien avec le budget 2016, informe de la hausse moyenne de taxes de 2.5 % dans l'arrondissement, déplore l'ordre des priorités de l'administration Coderre. Ajoute que l'administration n'a pas dégagé de budget pour créer des leviers économiques afin de développer le commerce de proximité et l'économie locale.

Souligne l'adoption du plan de commerce le 2 novembre 2015, ajoute qu'il aura un faible impact au niveau commercial puisqu'il n'a pas le contrôle de taxes d'affaires, ni d'avantages fiscaux quant à l'accessibilité universelle.

Annonce un suivi serré des mesures de sécurité proposées par Vélo Québec, plus particulièrement pour l'école Notre-Dame-des-Neiges.

Jeremy Searle

Remercie le public payeur de taxes qui rend les offres de service possibles, ainsi que M. Plante et son équipe pour l'offre de service.

Remercie M. James Luck d'avoir organisé la lutte contre le projet particulier PP-86 (Provigo) et remet en question les agissements du *Montreal Children's Hospital*.

Annonce qu'en 2016, sa principale priorité sera l'amélioration des services d'autobus.

• Marvin Rotrand

Souligne l'anniversaire de Mme Linda Gomez, qui participe régulièrement aux séances du conseil d'arrondissement.

Partage trois dossiers relatifs à la santé publique, soit : (1) l'adoption à l'unanimité par l'assemblée nationale de la Loi 44, une refonte de la Loi sur le tabac, (2) avoir écrit au ministre de la santé du Canada pour l'inviter à légiférer en faveur de l'élimination des gras trans, et (3) l'adoption par le conseil municipal d'une proposition invitant le gouvernement du Québec à reconstruire un registre de certaines armes à feu.

Invite les gens à prendre connaissance du budget 2016.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE DEMANDES DU PUBLIC

Au cours de cette période, les personnes suivantes se sont adressées au conseil sur les sujets mentionnés plus bas :



David Pawsey

Demande si la Ville est en mesure d'aider à réparer la portion de ruelle inondée derrière l'avenue de Clifton.

- M. McQueen explique que le puisard est à la mauvaise place et que mettre de l'asphalte pourrait être problématique puisque de l'eau serait envoyée dans la cour des voisins. Il suggère l'installation d'un second puisard.
- M. Copeman prend note de la situation, confirme que les services de la Ville se pencheront sur le problème afin d'y trouver une solution.
- Stéphane Rouillon

Demande quel est le processus à suivre pour un citoyen, dans l'éventualité où un promoteur ne respecterait pas les plans de construction déposés à la Ville, et quelles seraient les mesures prises par l'arrondissement et/ou la Ville à cet effet.

 Mme Duplantie suggère de s'adresser à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises.

Myra Piat

En lien avec le projet particulier PP-87 (Saint-Columba), et vu l'état délabré de l'édifice, demande quelles sont les intentions de l'arrondissement afin d'assurer que la diversité du quartier soit préservée et incluse dans le projet.

- M. Copeman indique que le conseil d'arrondissement (ci-après « CA ») tente régulièrement d'inclure la diversité et le progrès dans ses projets. Il indique que le projet proposé est soutenu par les services de l'arrondissement, le département d'urbanisme de la Ville centre, le comité consultatif d'urbanisme, le conseil du patrimoine de Montréal et le comité Jacques-Viger.
- M. Rotrand comprend de l'intervention de la citoyenne qu'il s'agit d'une présomption selon laquelle l'opposition citoyenne serait motivée par la difficulté d'accepter la diversité.
- M. McQueen soulève que plusieurs personnes ont peur des changements. Il explique que tout le monde peut voir les défauts d'un projet et le critiquer, mais qu'on oublie de se pencher sur ce qui manque dans la communauté actuellement et ce qui pourrait la rendre meilleure.

• Dominique De Castelbajac En lien avec la consultation publique relative au projet particulier PP-87 (Saint-Columba), et à la lecture du sommaire addenda il estime ce dernier non recevable puisqu'il ne reflèterait pas la réalité de ce qui a pu être déposé par écrit et des différentes interventions orales ayant eu lieu lors de la consultation publique. Demande une explication quant à l'expression « s'éteindre au fil du temps » figurant au sommaire addenda.

> • M. Copeman précise que M. Richard Gourde est un professionnel à l'emploi de la Ville, et qu'il a rédigé le sommaire addenda librement et selon sa propre évaluation professionnelle. Il ajoute qu'à sa connaissance, aucun des élus de l'arrondissement n'aurait tenté de l'influencer d'aucune façon. En ce qui concerne l'expression « s'éteindre au fil du temps », il comprend que si on adopte le projet de règlement tel quel, l'organisme en question aura des droits acquis. Or, si jamais l'organisation déménage ou cesse ses activités pendant douze mois consécutifs, l'usage sociocommunautaire ne sera plus permis.

Noel Kaleli

En lien avec le projet de condominiums Vue, demande si le dernier bâtiment à construire (possiblement Phase 7) sera un hôtel et quelle sera sa hauteur.

- M. Rotrand pense que l'immeuble sera de sept ou huit étages, à usage résidentiel.
- Mme Duplantie indique que des vérifications sont nécessaires en ce qui concerne le nombre d'étages, mais elle confirme que l'usage est résidentiel et que la construction comporte un poste de police et une épicerie, mais pas d'hôtel.



• Sheryl Beller

Indique parler en son nom et celui du rabbin Yisroel Bernath, et souligne la présence du révérend Samuel King-Kabu à la présente séance. Fait part de son appui pour le projet de l'église Saint-Columba (PP-87), afin que les juifs de la communauté de NDG aient une maison, de même que toutes les autres communautés religieuses du quartier.

• M. Copeman remercie la citoyenne de son intervention.

• Francely Rocher

En lien avec le développement du Triangle, souhaite avoir un suivi pour la relocalisation des concessionnaires Volvo et Subaru.

- M. Copeman indique que les discussions et pourparlers avancent très bien et prend l'engagement au nom de M. Pierre Desrochers, président du comité exécutif, de rencontrer les résidents et représentants des syndicats dès obtention de nouvelles confirmées. Il ajoute que des communications avec les services de la Ville seront effectuées concernant une journée d'idéation pour le parc et le réaménagement du domaine public du côté est du Triangle.
- M. Rotrand précise que le conseil municipal a voté un budget d'environ 31 M\$ pour des travaux d'infrastructures qui se poursuivront jusqu'en 2018. Il indique que l'arrondissement est en discussion avec la Ville centre pour un autre projet, soit la réfection de la rue de La Savane entre le boulevard Décarie et la rue Jean-Talon, ce qui devrait changer positivement la qualité de vie des résidents du secteur.

• Hannah Beattie

En lien avec les pistes cyclables entre le chemin de la Côte-des-Neiges et l'avenue Notre-Dame-de-Grâce, demande quels sont les plans de l'arrondissement et de la Ville afin de connecter l'arrondissement au niveau des pistes cyclables. Demande si l'arrondissement aurait le pouvoir de mettre une bande pour une piste cyclable dans une partie du district de Snowdon, à l'ouest du boulevard Décarie.

- M. Rotrand précise que l'arrondissement n'a pas les compétences relatives aux pistes cyclables en question, puisqu'elles appartiennent à l'agglomération et à la Ville centre. Le CA n'a pas le pouvoir de forcer les autres municipalités dans le développement de ses pistes cyclables. Il indique que depuis trois ans, une piste cyclable a été installée de l'avenue Clanranald jusqu'à l'avenue Bourret.
- M. Plante précise que le viaduc de l'avenue Bourret sera aménagé dès l'an prochain et qu'il constitue l'axe privilégié pour traverser le boulevard Décarie.
- M. Perez indique que le conseil municipal a accordé un contrat afin d'embaucher plus de personnes pour le développement des pistes cyclables dans les trois prochaines années.
- M. Copeman ajoute qu'il y a déjà une piste cyclable sur l'avenue Clanranald, au nord du chemin de la Côte-Saint-Luc et quelques rues à l'ouest du boulevard Décarie.
- M. McQueen précise que l'avenue Bourret constitue un détour pour les citoyens de NDG habitant le long de l'axe de l'avenue Fielding et travaillant là où se situent la plupart des travaux de Côte-des-Neiges (ci-après « CDN »), le long du chemin Queen Mary. Il précise qu'une piste cyclable le long de l'avenue Isabella à travers la Ville de Hampstead et le district de Snowdon serait la bienvenue.

Michael Shafter

En lien avec le projet de Cinéma NDG, demande pourquoi le CA risque la mise en œuvre d'un projet sous-financé, au lieu de vendre l'immeuble du Cinéma Empress et d'investir l'argent de la vente dans des services sociaux et autres pour l'arrondissement. Demande à connaître le coût véritable à ce jour pour compléter le projet de Cinéma NDG.

• M. Copeman indique que l'abandon du projet n'est pas l'opinion majoritaire du CA. Il précise que le CA a récemment voté une résolution afin d'accorder une prolongation finale jusqu'au 30 juin 2016 pour s'assurer que le coût total du projet soit mis à jour et que le montant final soit divulgué d'ici cette date. À ce jour, il n'est pas possible d'informer le citoyen des coûts exacts.



Michael Tessler

Demande si l'arrondissement a l'intention de garder les pistes cyclables propres et dégagées pendant l'hiver.

- M. Copeman indique que c'est l'objectif de l'arrondissement de garder les pistes cyclables ouvertes tout l'hiver, particulièrement celle du boulevard De Maisonneuve.
- M. Plante précise que l'arrondissement fera de son mieux pour garder les pistes cyclables praticables en hiver.
- M. Rotrand indique que la majorité des arrondissements de la Ville ne facilite pas le cyclisme d'hiver. Le CA de CDN-NDG a pris la décision de garder certaines pistes cyclables ouvertes afin d'encourager cette pratique.
- M. McQueen souligne que la nouvelle piste cyclable de l'avenue de Vendôme retient particulièrement son attention au niveau de la sécurité, notamment quant à la neige en hiver, mais surtout pour s'assurer que les autobus n'y circulent pas.
- Rachel Michie

En lien avec le réseau de pistes cyclables de l'arrondissement, et puisqu'elle constate qu'il n'y aucune piste protégée dans le district de Snowdon, demande si l'arrondissement à l'intention de les protéger et de les rendre plus sécuritaires.

- M. Rotrand réitère que l'arrondissement n'a pas compétence en la matière. Il est cependant d'avis que les pistes cyclables protégées sont une bonne idée et que celle sur le boulevard De Maisonneuve est efficace.
- M. Searle croit que les pistes cyclables protégées constituent un danger pour les cyclistes. Il mentionne que la meilleure solution serait d'aménager une piste cyclable au dessus du boulevard Décarie, de NDG jusqu'à Ville Saint-Laurent.
- M. Perez indique que le Service des infrastructures, de la voirie et des transports de la Ville centre est responsable de ces demandes pour toute l'agglomération de la Ville.
- M. McQueen indique qu'il y aura l'ajout d'une piste cyclable protégée le long de l'avenue Walkley.
- M. Russell Copeman s'absente. M. Lionel Perez prend le relais à titre de maire suppléant d'arrondissement.
- Abdur Rahim

Demande s'il peut être entendu sur ses plaintes aux services de la Ville concernant son entrée de garage. Demande également ce qu'il doit faire quant aux plaintes de ses voisins pour le stationnement de ses voitures devant ses propriétés.

• M. Perez indique qu'il parlera aux services de la Ville afin de retracer la plainte du citoyen et de lui fournir un suivi. En ce qui concerne les plaintes des voisins, il a demandé aux services de la Ville les règlements applicables pour les permis de stationnement et dès qu'il obtiendra des réponses, il fournira un suivi.

Monsieur Russell Copeman reprend son rôle de président de la séance.

• Rita Demers

Demande pourquoi le CA se penche sur les problèmes de santé liés à la restauration rapide, alors qu'il y a tant d'autres sujets qui devraient être discutés, tels que les conditions déplorables des certaines avenues, les graffitis, le déclin de NDG.

• M. Copeman indique que le CA a doublé les investissements en infrastructures, et en comptant celles de la Ville centre, on arrive à 8 M\$, ce qui constitue un exemple concret de l'investissement des taxes. Il ajoute que les avenues Somerled et de Terrebonne sont en très mauvais état, mais que le repavage relève de la compétence de la Ville centre et que ces artères nécessitent des travaux souterrains, donc les repaver maintenant ne constituerait pas un bon investissement. Quant à l'avenue Somerled, le calendrier est attendu pour procéder à sa reconstruction. La politique du CA quant à la santé n'empêche pas de s'attarder aux autres problèmes d'infrastructures et de graffitis.



• M. Searle indique qu'il pencherait en faveur d'un repavage rapide des routes en attendant les plus gros travaux et il ajoute que les autobus devraient être changés.

• Julia Bronfman

En lien avec la sécurité des piétons de CDN-NDG, elle remercie M. Plante pour le passage piéton de l'intersection des avenues de Monkland et Hingston et demande si la Ville peut créer un passage plus sécuritaire, puisque les lumières ont cessé de clignoter à cette intersection et que c'est très dangereux. En ce qui concerne le passage de l'intersection des avenues de Monkland et de Hampton, demande ce que l'arrondissement peut faire afin d'assurer la sécurité des piétons.

- M. McQueen suggère que des pancartes avec un avertissement d'amende pour les automobilistes soient installées. En ce qui concerne l'intersection des avenues de Monkland et de Hampton, il demandera aux services de revoir le marquage de la chaussée
- M. Plante retient la suggestion de M. McQueen et vérifiera également la raison pour laquelle le feu clignotant ne fonctionne plus.
- M. Searle rappelle que les passages piétons aux intersections sont les plus dangereux et il ne croit pas que le marquage de la chaussée sera d'une grande aide pour la sécurité de piétons. Il aborde également la question des espaces de stationnement perdus avec les lignes de peinture et il considère que les divers signes de la Ville à ces intersections confondent les automobilistes et piétons.
- M. Rotrand indique qu'au Québec, il y a beaucoup de piétons qui traversent à la lumière rouge et que presqu'aucun automobiliste ne s'arrête à un passage piéton. Il pense qu'il y a beaucoup de confusion quant à la responsabilité légale de s'arrêter, que les signes sont inefficaces et que des changements doivent se faire au niveau du ministère des Transports du Québec.

Mitch Kujavsky

Demande s'il est possible d'installer un signe d'arrêt au coin des avenues Mariette et Somerled. Demande si l'installation d'un compteur de trafic pour aider à contrôler la circulation peut être envisagée.

- M. Searle appuie l'idée d'un passage piéton jaune placé à la moitié du pâté de maisons, plutôt qu'à une intersection, ce qui est trop dangereux. Il estime qu'un signe d'arrêt à l'avenue Mariette pourrait poser problème, puisqu'il y en a déjà un sur l'avenue Rosedale.
- M. Plante indique qu'il est possible de faire du comptage de trafic, mais uniquement à partir du printemps.

• Caroline Orchard

Remercie MM. Copeman et McQueen d'avoir assisté au gala 2015 de la Banque Royale du Canada. Indique que M. Copeman est un bon maire et précise être fière de NDG, malgré les imperfections du quartier. Elle annonce que RBC tiendra son gala le 6 avril 2016 et elle y invite les élus.

• M. Copeman remercie la citoyenne et indique que l'invitation est notée.

Alex Barta

En lien avec le projet particulier PP-86 (Provigo), demande à quoi il faut s'attendre de la Ville et du promoteur suite à la signature du registre par les citoyens s'opposant au projet. Demande si un référendum sera tenu et si les résultats seront respectés.

• M. Copeman indique qu'il ne sait pas ce que Provigo compte faire et qu'il ne peut se prononcer sur ses intentions. Il indique que le résultat du registre sera déposé séance tenante. Il ajoute que le CA devra prendre une décision pour la séance du 18 janvier 2016, soit tenir un référendum ou retirer le projet.

Le citoyen dépose son allocution relative au projet particulier PP-86.

Brana Bienstock

Demande s'il est possible de donner des amendes aux personnes qui jettent des déchets à terre et de fournir des gants et pelles aux vidangeurs pour qu'ils ramassent les déchets qui tombent des sacs de poubelles.

• M. Copeman indique qu'il s'agit de bonnes suggestions et remercie la citoyenne.

La période de questions et de demandes du public de 90 minutes est maintenant terminée.

RÉSOLUTION CA15 170337

PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE DEMANDES DU PUBLIC

Il est proposé par Jeremy Searle

appuyé par Marvin Rotrand

De prolonger la période de questions et de demandes du public afin de permettre aux deux dernières personnes de s'adresser au conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.08

Annick Munyana

À titre de représentante pour le conseil communautaire de NDG, et en lien avec une demande de 2009 pour la pose d'un dos d'âne sur l'avenue Prince-of-Wales au sud de l'avenue Monkland, demande ce que le CA peut faire pour assurer la sécurité des piétons sur cette avenue.

- M. Searle indique qu'une demande a été envoyée aux services de la Ville. Selon lui, la meilleure solution serait de changer la direction de la circulation sur l'avenue Prince-of-Wales entre l'avenue de Monkland et le boulevard Cavendish, afin qu'elle soit en sens unique vers le nord. Il précise qu'il ne fera aucun effort pour bloquer la pose d'un dos d'âne, malgré sa politique personnelle.
- M. Copeman dit que la demande de M. Searle de changer le sens de la circulation sera évaluée, mais qu'il voit un inconvénient à ce que les automobiles ne puissent plus tourner à gauche en direction nord. Il est favorable à l'installation de dos d'âne sur l'avenue en question, mais sans changer le sens de la direction du trafic.

James Luck

En lien avec le projet particulier PP-86 (Provigo), demande si le projet sera complètement abandonné si au CA de janvier 2016, il était décidé de le retirer. Dans l'éventualité où une demande serait déposée en vertu du paragraphe 3 de l'article 89 de la *Charte de la Ville de Montréal* (ci-après « Charte »), demande si celui-ci serait exactement le même.

• M. Copeman indique avoir récemment été informé que le promoteur pourrait faire une demande sur la base du paragraphe 3 de l'article 89 de la Charte et que, dans cette optique, le conseil de la Ville pourrait autoriser le projet, sans que celuici ne soit soumis à l'approbation référendaire. Il précise qu'il n'y a pas encore eu de demande à cet effet. Il ajoute qu'une telle demande nécessiterait la tenue d'une consultation obligatoire par l'Office de consultation publique de Montréal.

La prolongation de la période de questions et de demandes du public est maintenant terminée.



PÉRIODE DE QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

Jeremy Searle

Dans le cas où le conseil municipal rejette ou retire un projet particulier, et qu'un nouveau projet particulier similaire ou différent, mais en lien avec le premier est présenté, faut-il recommencer le même processus ?

- Mme Duplantie indique que si le projet particulier initial est modifié ou redéposé pour étude, il s'agit d'une nouvelle demande pour laquelle il faut refaire le même processus d'adoption que pour tout projet particulier.
- Lionel Perez
- Remercie M. Plante et tous les membres du service pour les différentes interventions au cours de l'année 2015.
- Peter McQueen

En lien avec le ramassage des feuilles et de branches à l'automne 2015, demande à M. Plante ses conclusions quant au déroulement des opérations et quant à la nouvelle méthode utilisée, soit l'installation de conteneurs.

• M. Plante indique que la méthode est intéressante, mais qu'il y a des améliorations à être apportées. Il ajoute que la Ville interviendra de manière spécifique aux alentours des bouches d'égout.

Demande si les feuilles laissées dans les rues représentent un danger quant aux souffleuses ou niveleuses.

- M. Boutin indique qu'idéalement, les feuilles devraient toutes être ramassées, puisqu'on veut éviter qu'elles se retrouvent dans la chute à neige.
- Magda Popeanu

Désire connaître l'impact suite à l'installation du feu à décompte numérique à l'intersection du chemin de la Côte-des-Neiges et de l'avenue Lacombe, les travaux de réfection y étant terminés.

• M. Plante indique qu'il n'a pas de nouvelles, mais fera un suivi.

Demande à M. Plante s'il y a des développements concernant le déneigement dans le secteur du parc Marie-Gérin-Lajoie.

• M. Plante mentionne avoir transmis la demande aux services, mais rappelle que le déneigement des rues et des trottoirs est prioritaire.

Demande un suivi pour la réparation du passage entre les avenues Grosvenor, Victoria et Roslyn.

• M. Plante indique que des interventions seront effectuées afin de s'assurer que le passage soit praticable au courant des prochains mois. Il ajoute que des travaux importants seront effectués au printemps et à l'été 2016 afin de remodeler l'ensemble du passage.

En lien avec des plaintes de commerçants relatives à la politique de graffitis de la Ville, demande s'il serait possible d'évaluer si elle a porté fruit.

• M. Plante indique que cette politique a grandement aidé au niveau du travail effectué auprès des commerçants et a été bénéfique pour l'arrondissement. Il ajoute que certains cas particuliers sont problématiques, entres autres à cause de la configuration de certains bâtiments et de l'accès que celle-ci permet aux graffiteurs, mais que les services travaillent avec les propriétaires afin de trouver des solutions.

Marvin Rotrand

Demande où se situe le rechaussement de l'avenue Victoria entre le boulevard Édouard-Montpetit et la frontière de la Ville de Westmount dans la liste des priorités de la Ville centre.

• M. Plante indique que les demandes ont été faites afin d'obtenir un suivi, et fait part des craintes à l'effet que l'ensemble de l'avenue Victoria doit être reconstruite.



CORRESPONDANCE

Mme Geneviève Reeves dépose :

- la résolution numéro CA15 210354 adoptée le 1^{er} décembre 2015 par l'arrondissement de Verdun concernant la Route du lait de Nourri-Source de Montréal.
- la résolution numéro CA15 3012 0375 adoptée le 1^{er} décembre 2015 par l'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles concernant l'accessibilité universelle d'AlterGo ainsi que le dossier décisionnel:
- une pétition du syndicat de la copropriété du 2860 & 2870, avenue Van Horne concernant le projet du Centre commercial Wilderton.

RÉSOLUTION CA15 170338

SECOND PROJET DE RÉSOLUTION - PROJET PARTICULIER PP-87

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Marvin Rotrand

D'adopter, avec changements, le second projet de résolution approuvant le projet particulier PP-87 visant à autoriser la démolition de l'ancienne église Saint-Columba située au 4020, avenue Hingston, le morcellement de la propriété en deux lots distincts, la construction d'un ensemble résidentiel comportant 7 unités d'habitation sur l'un d'eux et à encadrer l'occupation dans le centre communautaire situé sur l'autre lot correspondant au 4036, avenue Hingston, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017).

SECTION I TERRITOIRE D'APPLICATION

- La présente résolution s'applique à la propriété située au 4020 à 4036, avenue Hingston et correspondant au lot 2 605 658 du cadastre du Québec, tel qu'il est illustré sur le plan de l'annexe A.
- 2. Aux fins de la présente résolution, le territoire d'application décrit à l'article 1 se définit selon les sections A et B telles qu'elles sont illustrées sur le plan de l'annexe B.

SECTION II AUTORISATIONS

3. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, la démolition du bâtiment constituant l'ancienne église Saint-Columba situé au 4020, avenue Hingston et occupant la partie du territoire d'application correspondant à la section A est autorisée aux conditions prévues à la présente résolution.



- 4. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, le morcellement de la propriété en deux lots distincts, la construction d'un nouveau bâtiment et l'occupation des bâtiments sont autorisés aux conditions prévues à la présente résolution.
- 5. À ces fins, il est notamment permis de déroger aux articles 40, 43, 46, 50 à 70.1, 123 et 560 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276), pour le territoire d'application correspondant à la section A, et aux articles 40, 46, 50 à 70.1, 75, 123 et 560 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276) pour le territoire d'application correspondant à la section B.

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

SECTION III CONDITIONS

Sous-section 1 Démolition

- 6. La demande de certificat d'autorisation de démolir doit être accompagnée des documents suivants :
 - a. Un permis relatif à la construction du nouveau bâtiment prévu dans la section A:
 - b. Un permis relatif à la finition du mur latéral du centre communautaire (section B) situé du côté de la limite avec la section A;
 - c. Un permis relatif aux travaux suivants en lien avec la salle multifonctionnelle du centre communautaire situé dans la section B :
 - Les travaux visant l'amélioration de la qualité acoustique de la salle;
 - L'installation d'un équipement de ventilation ou climatisation dans la salle;
 - Les travaux rendant les fenêtres de la salle non ouvrantes ou leur remplacement par des fenêtres non ouvrantes;
 - d. Un plan de réutilisation ou recyclage des matériaux de démolition;
 - e. Une lettre de garantie bancaire irrévocable au montant de 200 000 \$ au bénéfice de la Ville de Montréal qui doit être maintenue en vigueur jusqu'à la réalisation complète des interventions prévues aux articles 8 et, le cas échéant, 9.
- 7. Au moins 50 % des matériaux provenant de la démolition doivent être réutilisés ou recyclés.
- 8. Les interventions suivantes doivent être réalisées et complétées au plus tard dans les 9 mois suivant la délivrance du certificat relatif à la démolition du bâtiment visé à l'article 3 :
 - · Démolir toutes les constructions situées dans la section A;
 - Retirer du site de la section A toutes les constructions ou matériaux de construction s'y trouvant;
 - Démanteler et retirer du site toutes les surfaces dures au sol situées dans la section A (notamment l'asphalte, le béton et le pavage).



- 9. Les interventions suivantes doivent être réalisées et complétées au plus tard dans les 9 mois suivant la délivrance du certificat relatif à la démolition du bâtiment visé à l'article 3 :
 - Remblayer et niveler le terrain de la section A de manière à éviter la présence de dépression pouvant accumuler de l'eau tout en maintenant intacts les niveaux de sols non concernés par une démolition;
 - Recouvrir toute partie de terrain non végétalisée de la section A avec une terre végétale propre à l'ensemencement;
 - Ensemencer le terrain correspondant à la section A de manière à assurer une présence uniforme et continue de gazon sur l'ensemble du site ou assurer cette couverture par du gazon en plaque.

Le premier alinéa ne s'applique pas si les travaux de construction du nouveau bâtiment illustré sur le plan de l'annexe C ont débuté.

Sous-section 2 Conditions relatives à l'ensemble du territoire d'application

- Le morcellement du lot 2 605 658 du cadastre du Québec en deux lots distincts doit être effectué conformément à la délimitation des sections A et B.
- 11. Un rapport relatif à la protection des arbres réalisé par un professionnel et illustrant les mesures de protection des arbres pendant les travaux de démolition et de construction doit accompagner les demandes de permis visés à l'article 6. Ce rapport doit notamment comprendre :
 - Toutes les explications et illustrations (cotées) démontrant les mesures de protection proposées pour chacun des arbres situés à moins de 10 m des travaux projetés;
 - En plus des normes du Bureau de normalisation du Québec, prévoir une distance minimale de protection d'au moins 2 m pour chacun de ces arbres.

Sous-section 3 Conditions relatives à la section A

- 12. Seul l'usage bâtiment d'au plus 7 logements est autorisé.
- 13. Pour les fins du calcul du taux d'implantation, en plus des éléments exclus en vertu de l'article 43 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276), les portions de bâtiment situées sous un balcon, un perron ou une terrasse ne sont pas comptabilisées.
- 14. L'implantation du bâtiment doit être conforme à celle illustrée sur le plan de l'annexe C.
- 15. Le nombre minimal d'unités de stationnement exigé est de 1 unité par logement et le nombre maximal d'unités de stationnement autorisé est de 2 unités par logement.



- 16. La largeur maximale de la porte du garage souterrain est de 3,75 m et la largeur maximale de la voie d'accès depuis la rue jusqu'à cette porte de garage est de 5,5 m.
- 17. Un plan d'aménagement paysager réalisé par un professionnel doit accompagner une demande de permis visé à l'article 6a. Ce plan doit démontrer que le calcul de la biomasse correspondant aux aménagements proposés est égal ou supérieur à celui de la biomasse existante sur le territoire d'application à la date d'entrée en vigueur de la présente résolution. L'ensemble des aménagements proposés doit être réalisé dans un délai n'excédant pas 9 mois à compter de l'occupation de la première unité d'habitation.

Sous-section 4 Conditions relatives à la section B

- 18. Seuls les usages lieu de culte et garderie sont autorisés.
- 19. Le taux d'implantation ne doit pas excéder 65%.
- L'alignement de construction du centre communautaire situé au 4036, avenue Hingston doit être conforme à celui illustré sur le plan de l'annexe A.
- 21. L'annexe au centre communautaire d'une hauteur de 1 étage doit être située à une distance égale ou supérieure à 2,55 m de la limite arrière.
- 22. Les usages exercés dans le centre communautaire, incluant son annexe, ne doivent pas générer de bruit à l'extérieur de celui-ci excédant 50 décibels.
- 23. Les travaux visés à l'article 6c doivent être complétés dans un délai de 9 mois suivant la délivrance du permis relatif à ceux-ci.
- 24. Les interventions suivantes doivent être réalisées et complétées au plus tard dans les 9 mois suivant la délivrance d'un permis visé à l'article 6b et c :
 - · Installer une clôture opaque d'une hauteur de 2 m délimitant la cour arrière;
 - Retirer toutes les surfaces dures au sol situées en cour avant et réaménager le chemin piéton permettant d'accéder au bâtiment du centre communautaire.

SECTION IV CRITÈRES D'AMÉNAGEMENT, D'ARCHITECTURE ET DE DESIGN

25. Toute demande de permis visé à l'article 6 ainsi que toute demande de permis de transformation pour l'un des bâtiments situés sur le territoire d'application sont assujetties à l'approbation d'un plan d'implantation et par d'intégration architecturale le conseil d'arrondissement conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276), selon les critères qui y sont prévus et les critères additionnels suivants :



Critères applicables à l'ensemble du territoire d'application :

- 1. Maximiser le respect des niveaux de sol originaux tels qu'ils sont identifiés sur le plan de l'annexe A;
- 2. Minimiser les interventions dans les talus;
- 3. Maximiser la poursuite du caractère du paysage du quartier;
- 4. Maximiser le verdissement des cours;
- 5. Privilégier la gestion des déchets à l'intérieur des bâtiments.

Critères applicables à la section A :

- Proposer des volumes construits et des détails architecturaux (notamment les ouvertures, les saillis, les perrons, les galeries, les garde-corps et les matériaux) qui s'intègrent avec le milieu construit environnant;
- 2. Conserver la topographie existante des parties non construites du site et minimiser l'usage de murets ou de murs de soutènement.

Critères applicables à la section B :

- 1. Optimiser la réduction de l'impact des bruits produits par les activités à l'intérieur du centre communautaire, au-delà des murs, par l'adoption de mesures à cet égard;
- 2. Maximiser le maintien des caractéristiques architecturales du bâtiment:
- 3. Prévoir sur le mur sud du centre communautaire un revêtement de briques respectueux du bâtiment existant et pouvant être rythmé selon le caractère de ce dernier;
- 4. Créer un chemin piéton permettant l'accès au bâtiment de manière à favoriser un isolement par rapport aux résidences situées au nord;
- 5. Éviter tout aménagement favorisant le rassemblement des personnes en cour avant;
- 6. Maximiser le verdissement sur l'ensemble des espaces libres.

Les travaux faisant l'objet d'un permis visé au premier alinéa doivent être exécutés conformément aux plans approuvés.

26. En plus des documents visés à l'article 667 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276), une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale conformément au titre VIII préalable à la délivrance d'un permis impliquant des travaux identifiés à l'article 6c doit être accompagnée d'une étude préparée par un expert portant sur les mesures qui seront prises pour limiter les nuisances causées par le bruit. Cette étude doit comporter des mesures prises sur le site.

Annexe A

Territoire d'application (plan de l'arpenteur-géomètre Christian Léger, minute 6156, 26 novembre 2013)

Annexe B

Plan illustrant les sections A et B du territoire d'application (plan de l'arpenteur-géomètre Christian Léger, minute 6156, 26 novembre 2013)

Annexe C

Plan d'implantation du nouveau bâtiment situé dans la section A



Un débat s'engage.	-	
	-	

Le maire d'arrondissement Russell Copeman et les conseillers Marvin Rotrand, Lionel Perez et Peter McQueen votent en faveur de la proposition.

La conseillère Magda Popeanu et le conseiller Jeremy Searle votent contre la proposition.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

40.14 1151378003

RÉSOLUTION CA15 170339

ADOPTION DU PV DE LA CONSULTATION PUBLIQUE ET TRANSFERT AU CM

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du règlement modifiant le *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047), afin de modifier la liste intitulée « Bâtiments d'intérêts patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle » dans la section Les lieux de culte, pour la propriété sise au 4020, avenue Hingston (Église Saint-Columba) a été donné le 8 septembre 2015 et que le projet de règlement a été adopté lors de cette séance;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 13 octobre 2015, dûment convoquée par avis paru dans le journal *Le Devoir* et l'hebdomadaire *The Suburban*, éditions du 30 septembre 2015.

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Peter McQueen

De demander au conseil municipal, d'adopter, sans changement, le règlement modifiant le *Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal* (04-047), afin de modifier la liste intitulée « Bâtiments d'intérêts patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle » dans la section Les lieux de culte, pour la propriété sise au 4020, avenue Hingston (Église Saint-Columba).

Un débat s'engage.

Le maire d'arrondissement Russell Copeman et les conseillers Marvin Rotrand, Lionel Perez et Peter McQueen votent en faveur de la proposition.

La conseillère Magda Popeanu et le conseiller Jeremy Searle votent contre la proposition.



ADOPTÉE À LA MAJORITÉ 40.04 1151378002

RÉSOLUTION CA15 170340

PLAN D'ACTION LOCAL - ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Marvin Rotrand

D'adopter le Plan d'action local en matière d'accessibilité universelle 2015-2018 de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.01 1152703009

M. Russell Copeman s'absente. M. Lionel Perez prend le relais à titre de maire suppléant d'arrondissement.

M. Jeremy Searle quitte la salle.

RÉSOLUTION CA15 170341

CONTRAT - XYZ TECHNOLOGIE - ÉQUIPEMENTS AUDIO-VISUELS DU CENTRE CULTUREL DE NDG

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Marvin Rotrand

D'accorder à la firme XYZ technologie le contrat pour l'acquisition et l'installation des équipements audio-visuels pour le Centre culturel de Notre-Dame-de-Grâce, aux prix et conditions de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public numéro 15-14790.

D'autoriser une dépense maximale à cette fin de 157 265,06 \$ comprenant les taxes et tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 20.01 1157059012

RÉSOLUTION CA15 170342

CONTRAT - LES CONSULTANTS S.M. INC. - RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE DE LA SAVANE

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez

D'approuver un projet de convention par lequel la firme Les Consultants S.M. inc., ayant obtenu le plus haut pointage, s'engage à fournir à l'arrondissement les services professionnels requis pour l'évaluation environnementale de site, étude de caractérisation environnementale et géotechnique dans le cadre du réaménagement de la rue de la Savane, aux prix et conditions de sa soumission, conformément à l'appel d'offres sur invitation numéro CDN-NDG-15-AOI-DAUSE-046, et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention.

D'autoriser une dépense à cette fin de 57 247,90 \$, plus les taxes pour un total de 65 820,76 \$, comprenant les contingences au montant de 10 970,14\$, taxes incluses et tous les frais accessoires le cas échéant.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1156801008

Monsieur Russell Copeman reprend son rôle de président de la séance.

Monsieur Jeremy Searle est de retour.

RÉSOLUTION CA15 170343

ENTENTE - TRANSVRAC-MONTRÉAL-LAVAL INC. - TRANSPORT DE LA NEIGE ET DE LA GLACE 2015-2016



Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Peter McQueen

D'autoriser la signature d'une entente avec le courtier Transvrac-Montréal-Laval inc. pour le transport de la neige et de la glace lors des opérations de chargement sur le territoire T-71 de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce pour la saison hivernale 2015-2016, et autoriser une dépense approximative de 628 124,07 \$ taxes incluses. Entente numéro CDN-NDG-15-GG-TP-042.

Un débat s'engage.

0 0

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1153558011

RÉSOLUTION CA15 170344

ENTENTES (8) PRÊT DE LOCAUX - 6767, CHEMIN DE LA CÔTE-DES-NEIGES

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Russell Copeman

D'autoriser la signature d'un prêt de locaux de type « incubateur » à intervenir entre l'arrondissement et l'Association culturelle roumaine pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 août 2016 par laquelle l'arrondissement offre gratuitement à cet organisme un espace d'une superficie totale de 194,51 pi² situé au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges, bureau 693-5, d'une valeur locative de 2 042,32 \$ pour la durée de l'entente (8 mois),équivalent à un montant de 255,29 \$ par mois (incluant toutes les taxes, si applicables), pour la réalisation d'activités dans le domaine du développement communautaire, culturel ou social.

D'autoriser la signature d'un prêt de locaux de type « incubateur » à intervenir entre l'arrondissement et l'Association tamoule d'aînés du Québec pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 août 2016 par laquelle, l'arrondissement offre gratuitement à cet organisme un espace d'une superficie totale de 241,64 pi² situé au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges, bureau 692-2, d'une valeur locative de 2 537,20 \$ pour la durée de l'entente (8 mois),équivalent à un montant de 317,15 \$ par mois (incluant toutes les taxes, si applicables), pour la réalisation d'activités dans le domaine du développement communautaire, culturel ou social.

D'autoriser la signature d'un prêt de locaux de type « incubateur » à intervenir entre l'arrondissement et le Centre communautaire iraquien pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 août 2016 par laquelle l'Arrondissement offre gratuitement à cet organisme un espace d'une superficie totale de 215,06 pi² situé au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges, bureau 601-4, d'une valeur locative de 2 258,08 \$ pour la durée de l'entente



(8 mois), équivalent à un montant de 282,26 \$ par mois (incluant toutes les taxes, si applicables), pour la réalisation d'activités dans le domaine du développement communautaire, culturel ou social.

D'autoriser la signature d'un prêt de locaux de type « incubateur » à intervenir entre l'arrondissement et le Centre d'orientation des nouveaux arrivants et immigrants de Montréal (CONAM) pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 août 2016 par laquelle l'arrondissement offre gratuitement à cet organisme un espace d'une superficie totale de 243,41 pi² situé au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges, bureau 693-4, d'une valeur locative de 2 555,84 \$ pour la durée de l'entente (8 mois),équivalent à un montant de 319,48 \$ par mois (incluant toutes les taxes, si applicables), pour la réalisation d'activités dans le domaine du développement communautaire, culturel ou social.

D'autoriser la signature d'un prêt de locaux de type « incubateur » à intervenir entre l'arrondissement et le Club Ami, la santé mentale par l'entraide et l'intégration socio-professionnelle inc. pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 août 2016 par laquelle l'arrondissement offre gratuitement à cet organisme un espace d'une superficie totale de 1 778,24 pi² situé au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges, bureau 596, d'une valeur locative de 7 776,64 \$ pour la durée de l'entente (8 mois),équivalent à un montant de 972,08 \$ par mois (incluant toutes les taxes, si applicables), pour la réalisation d'activités dans le domaine du développement communautaire, culturel ou social.

D'autoriser la signature d'un prêt de locaux de type « incubateur » à intervenir entre l'arrondissement et le Conseil des associations canadienne-philippines du Québec inc. pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 août 2016 par laquelle l'arrondissement offre gratuitement à cet organisme un espace d'une superficie totale de 241,64 pi² situé au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges, bureau 692-3, d'une valeur locative de 2 537,20 \$ pour la durée de l'entente (8 mois),équivalent à un montant de 317,15 \$ par mois (incluant toutes les taxes, si applicables), pour la réalisation d'activités dans le domaine du développement communautaire, culturel ou social.

D'autoriser la signature d'un prêt de locaux de type « incubateur » à intervenir entre l'arrondissement et l'organisme Réseau « Femmes africaines - Horizon 2015 (FAH 2015) » pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 août 2016 par laquelle l'arrondissement offre gratuitement à cet organisme un espace d'une superficie totale de 183,47 pi² situé au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges, bureau 693-2, d'une valeur locative de 1 926,40 \$ pour la durée de l'entente (8 mois),équivalent à un montant de 240,80 \$ par mois (incluant toutes les taxes, si applicables), pour la réalisation d'activités dans le domaine du développement communautaire, culturel ou social.

D'autoriser la signature d'un prêt de locaux de type « incubateur » à intervenir entre l'arrondissement et « Zornica » Centre culturel canadienbulgare pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 août 2016 par laquelle l'Arrondissement offre gratuitement à cet organisme un espace d'une superficie totale de 114,94 pi² situé au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges, bureau 693-3, d'une valeur locative de 1 206,88 \$ pour la durée de l'entente (8 mois),équivalent à un montant de 150,86 \$ par mois (incluant toutes les taxes, si applicables), pour la réalisation d'activités dans le domaine du développement communautaire, culturel ou social.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



20.04 1157059001

RÉSOLUTION CA15 170345

ENTENTES DE PARTENARIAT (13) - LE 6767, CENTRE APPLETON ET CENTRE COMMUNAUTAIRE ABE-LIMONCHIK

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Russell Copeman

D'autoriser la signature d'une entente de partenariat (prêt de local) à intervenir entre l'arrondissement et l'Association des parents de Côte-des-Neiges pour le local 498 situé au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges (Le 6767), pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, en considération d'un loyer total annuel de 7 478,16 \$ (incluant toutes les taxes, si applicables), pour la réalisation d'activités culturelles, communautaires et de loisirs.

D'autoriser la signature d'une entente de partenariat (prêt de local) à intervenir entre l'arrondissement et l'organisme Baobab Familial pour le local 599 situé au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges (Le 6767), pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, en considération d'un loyer total annuel de 9 563,52 \$ (incluant toutes les taxes, si applicables), pour la réalisation d'activités culturelles, communautaires et de loisirs.

D'autoriser la signature d'une entente de partenariat (prêt de local) à intervenir entre l'arrondissement et le Club de l'âge d'or « Le Dragon d'or » pour le local 696 situé au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges (Le 6767), pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, en considération d'un loyer total annuel de 5 245,92 \$ (incluant toutes les taxes, si applicables), pour la réalisation d'activités culturelles, communautaires et de loisirs.

D'autoriser la signature d'une entente de partenariat (prêt de local) à intervenir entre l'arrondissement et l'organisme Communauté vietnamienne au Canada région Montréal pour le local 495 situé au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges (Le 6767), pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, en considération d'un loyer total annuel de 5 892 \$ (incluant toutes les taxes, si applicables), pour la réalisation d'activités culturelles, communautaires et de loisirs.

D'autoriser la signature d'une entente de partenariat (prêt de local) à intervenir entre l'arrondissement et la Corporation de développement communautaire de Côte-des-Neiges pour le local 695 situé au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges (Le 6767), 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, en considération d'un loyer total annuel de 3 410,16 \$ (incluant toutes les taxes, si applicables), pour la réalisation d'activités culturelles, communautaires et de loisirs.

D'autoriser la signature d'une entente de partenariat (prêt de local) à intervenir entre l'arrondissement et l'organisme Femmes du monde à Côtedes-Neiges pour le local 597 situé au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges (Le 6767), pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, en considération d'un loyer total annuel de 10 415,76 \$ (incluant toutes les



taxes, si applicables), pour la réalisation d'activités culturelles, communautaires et de loisirs.

D'autoriser la signature d'une entente de partenariat (prêt de local) à intervenir entre l'arrondissement et l'organisme Prévention Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce pour le local 598 situé au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges (Le 6767), pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, à titre gratuit, pour la réalisation d'activités culturelles, communautaires et de loisirs.

D'autoriser la signature d'une entente de partenariat (prêt de local) à intervenir entre l'arrondissement et le Service d'interprète d'aide et de référence aux immigrants (SIARI) pour les locaux 496 et 499 situés au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges (Le 6767), pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, en considération d'un loyer total annuel de 27 795,72 \$ (incluant toutes les taxes, si applicables), pour la réalisation d'activités culturelles, communautaires et de loisirs.

D'autoriser la signature d'une entente de partenariat (prêt de local) à intervenir entre l'arrondissement et la Société environnementale de Côtedes-Neiges pour le local 591 situé au 6767, chemin de la Côte-des-Neiges (Le 6767), pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, en considération d'un loyer total annuel de 13 885,68 \$ (incluant toutes les taxes, si applicables), pour la réalisation d'activités culturelles, communautaires et de loisirs.

D'autoriser la signature d'une entente de partenariat (prêt de local) à intervenir entre l'arrondissement et l'Association de la communauté noire de Côte-des-Neiges pour le local situé au 6585 chemin de la Côte-des-Neiges (Centre Appleton), pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, en considération d'un loyer total annuel de 20 091,48 \$ (incluant toutes les taxes, si applicables) , pour la réalisation d'activités culturelles, communautaires et de loisirs.

D'autoriser la signature d'une entente de partenariat (prêt de local) à intervenir entre l'arrondissement et la Cafétéria communautaire MultiCaf pour le local situé au 3591, avenue Appleton (Centre Appleton), pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, à titre gratuit, pour la réalisation d'activités culturelles, communautaires et de loisirs.

D'autoriser la signature d'une entente de partenariat (prêt de local) à intervenir entre l'arrondissement et le Relais Côte-des-Neiges pour le local situé au 6600 (suite 100), avenue Victoria (Centre communautaire Abe-Limonchik), pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, en considération d'un loyer total annuel de 5 290,32 \$ (incluant toutes les taxes, si applicables), pour la réalisation d'activités culturelles, communautaires et de loisirs.

D'autoriser la signature d'une entente de partenariat (prêt de local) à intervenir entre l'arrondissement et le Centre des aînés Côte-des-Neiges pour le local situé au 6600 (suite 101), avenue Victoria (Centre communautaire Abe-Limonchik), pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016, en considération d'un loyer total annuel de 5 019,12 \$ (incluant toutes les taxes, si applicables) , pour la réalisation d'activités culturelles, communautaires et de loisirs.

D'imputer ces revenus locatifs conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.



Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.05 1157059002

RÉSOLUTION CA15 170346

CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES NON RÉCURRENTES - 4 ORGANISMES

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Jeremy Searle

D'autoriser le versement de contributions financières non récurrentes à divers organismes totalisant la somme de 1 880 \$.

Organisme	Justification	Montant et Donateur
Soleil Bourret 5820, boulevard Décarie Montréal (Québec) H3X 2J6 a/s M. Marius Neugro, président	Pour aider à l'organisation des activités sociales pour les résidants de cet immeuble et à améliorer leur salle de réunion.	TOTAL : 250 \$ Marvin Rotrand 250 \$
Centre communautaire Walkley 6650, chemin de la Côte- Saint-Luc Montréal (Québec) H4V 1G8 Fiduciaire: Prévention CDN-NDG 6767, chemin de la Côte-des- Neiges, bureau 598 Montréal (Québec) H3S 2T6 a/s Mme Terri Ste-Marie, directrice de Prévention NDG	Pour aider ledit centre à poursuivre ses activités et programmes offerts à sa clientèle, entre autres, les jeunes âgés de 14-18 ans.	TOTAL: 1 000 \$ Jeremy Searle 1 000 \$
Communauté Sépharade unifiée du Québec 5151, chemin de la Côte- Sainte-Catherine, bureau 216 Montréal (Québec) H3W 1M6 a/s M. Robert Abitbol	Pour aider à la réalisation l'ensemble de leurs activités.	TOTAL: 250 \$ Lionel Perez 25 \$ Magda Popeanu 225 \$



Conseil communautaire NDG 5964, avenue Notre-Dame- de-Grâce Montréal (Québec) H4A 1N1 a/s Mme Halah Al-Ubaidi, directrice générale	Pour le souper de Noël de l'organisme.	TOTAL: 380 \$ Russell Copeman 75 \$ Marvin Rotrand 15 \$ Magda Popeanu 290 \$

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.06 1155265011

RÉSOLUTION CA15 170347

CONVENTION ET CONTRIBUTION FINANCIÈRE - SOCENV

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Magda Popeanu

D'approuver la signature d'une convention entre l'arrondissement de Côtedes-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce et la Société Environnementale de Côte-des-Neiges (SOCENV) pour réaliser un projet visant une gestion humanitaire et environnementale des biens disposés en bordure de rue lors d'une éviction, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016.

D'octroyer une contribution financière de 100 000 \$ et de constituer une réserve de 17 000 \$ pour les évictions dépassant le nombre initialement prévu (100).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION CA15 170348

20.07 1153558014

ENTENTE DE PARTENARIAT ET CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE - YMCA DU QUÉBEC

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Lionel Perez



D'autoriser la signature d'une entente de partenariat à intervenir entre l'arrondissement et Les YMCA du Québec pour la réalisation du projet C-Vert se terminant le 31 août 2016.

D'autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 15 000 \$ (incluant toutes les taxes, si applicables) pour la durée de la convention.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.08 1157059010

RÉSOLUTION CA15 170349

AVENANTS - CONVENTIONS ET CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES - OBNL

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Peter McQueen

D'autoriser la signature d'avenants pour modifier quatorze conventions de partenariat conclues avec les organismes à but non lucratif (OBNL) énumérés à l'annexe 1 pour les prolonger jusqu'au 31 août 2016.

D'autoriser l'octroi de contributions financières à chacun des organismes énumérés à l'annexe 1, totalisant la somme de 876 994 \$ (incluant toutes les taxes, si applicables), en provenance du budget de la Direction culture, sports, loisirs et développement social (DCSLDS) pour la réalisation de services, activités ou programmes en sports et loisirs.

D'autoriser une dépense de 113 829,36 \$ pour l'entretien sanitaire dans trois centres.

D'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.09 1157059011

RÉSOLUTION CA15 170350

CONVENTION ET CONTRIBUTION FINANCIÈRE - PRÉVENTION CDN-NDG



Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Magda Popeanu

D'autoriser la signature d'une entente de partenariat à intervenir entre l'Arrondissement et l'organisme Prévention Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-grâce pour la réalisation des activités reliées au Programme montréalais de soutien à l'action citoyenne en sécurité urbaine, pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016.

D'autoriser le versement d'une contribution financière de 250 300 \$ (incluant toutes les taxes, si applicables) pour la durée de la convention avec cet organisme.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.10 1157059009

RÉSOLUTION CA15 170351

CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE - CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE NDG

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Jeremy Searle

D'autoriser le versement d'une contribution financière non récurrente de 1000 \$ au Conseil communautaire de Notre-Dame-de-Grâce afin de soutenir l'organisme pour ses activités pendant la période des fêtes.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.11 1156792001

RÉSOLUTION CA15 170352

CONTRIBUTION FINANCIÈRE NON RÉCURRENTE - COMMUNAUTÉ SÉPHARADE

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Lionel Perez



D'accorder une contribution financière non récurrente de 1000 \$ à la communauté Sépharade afin de les soutenir dans leurs activités auprès de la population.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.12 1156792002

RÉSOLUTION CA15 170353

DEMANDE RÉVISÉE DE FINANCEMENT - PAM - PATAUGEOIRE DU PARC TRENHOLME

Il est proposé par Jeremy Searle

appuyé par Russell Copeman

D'autoriser le dépôt d'une demande révisée de financement au programme aquatique montréalais (PAM) pour la mise aux normes de la pataugeoire du parc Trenholme, incluant la construction d'un pavillon des baigneurs avec système de filtration (travaux en 2016).

De confirmer l'engagement de l'arrondissement à payer sa quote-part des coûts admissibles de ce projet, soit 404 824 \$ \$, incluant les taxes et honoraires professionnels.

De confirmer l'engagement de l'arrondissement à assumer les coûts d'exploitation continue du projet.

De désigner le Directeur de l'arrondissement comme personne autorisée à agir et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.01 1143942003

RÉSOLUTION CA15 170354

REPORT DE LA DATE - CA DU 20 JUIN 2016

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Lionel Perez

De reporter la date de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 20 juin 2016 au lundi 27 juin 2016 à 19 heures au Centre Cummings, 5151, chemin de la Côte-Sainte-Catherine.



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

30.02 1154570011

RÉSOLUTION CA15 170355

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - DÉCEMBRE 2015 ET FÉVRIER 2016

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Russell Copeman

D'autoriser l'occupation du domaine public selon le site et l'horaire prévus pour chaque événement identifié au tableau intitulé « Liste des événements publics pour le conseil d'arrondissement du 7 décembre 2015 » joint au sommaire décisionnel.

D'édicter les ordonnances autorisant, le cas échéant, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur, la vente d'articles promotionnels, la vente d'aliments et de boissons alcoolisées ou non, la consommation de boissons alcoolisées et la fermeture de rues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.01 1157061003

RÉSOLUTION CA15 170356

AVIS DE MOTION

Monsieur Russell Copeman donne un avis de motion annonçant qu'à la prochaine séance ou qu'à toute séance subséquente il sera adopté un règlement modifiant le Règlement sur l'occupation du domaine public à l'égard de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (R.R.V.M.c.O-0.1), afin de préciser notamment les normes d'implantation et d'aménagement d'un café-terrasse.

40.02 1150235007

RÉSOLUTION CA15 170357

FRAIS DE PARCS - LOTS 5 517 935 ET 5 517 936

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Magda Popeanu



D'accepter la somme de 271 000 \$ à des fins de frais de parcs, équivalent à 10 % de la valeur réelle des lots projetés 5 517 935 et 5 517 936 situés du côté nord de la rue de la Savane, à l'est de la rue Bougainville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1156826010

RÉSOLUTION CA15 170358

ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA15 17256

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 2 novembre 2015, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L..R.Q., c. C-19);

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Russell Copeman

appuyé par Magda Popeanu

D'adopter, tel que soumis, le Règlement RCA15 17256 sur les tarifs (exercice financier 2016).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1154570012

RÉSOLUTION CA15 170359

ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA15 17257

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 2 novembre 2015, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L..R.Q., c. C-19);

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Russell Copeman



D'adopter, tel que soumis, le Règlement RCA15 17257 sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2016.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.06 1156954003

RÉSOLUTION CA15 170360

ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA15 17258

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 2 novembre 2015, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L..R.Q., c. C-19);

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Peter McQueen

D'adopter, tel que soumis, le Règlement RCA15 17258 autorisant un emprunt de 530 000 \$ pour la réalisation de mesures d'apaisement de la circulation dans l'arrondissement dans le cadre du programme triennal d'immobilisation 2016-2017-2018.

Un débat s'engage.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.07 1157078004

RÉSOLUTION CA15 170361

ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA15 17259

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 2 novembre 2015, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L..R.Q., c. C-19);

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;



ATTENDU QUE tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Peter McQueen

D'adopter, tel que soumis, le Règlement RCA15 17259 autorisant un emprunt de 1 900 000 \$ pour la réalisation de travaux de réaménagement dans divers parcs de l'arrondissement dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2016-2017-2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.08 1157078003

RÉSOLUTION CA15 170362

ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA15 17260

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 2 novembre 2015, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L..R.Q., c. C-19);

ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Marvin Rotrand

D'adopter, tel que soumis, le Règlement RCA15 17260 autorisant un emprunt de 7 369 000 \$ pour la réalisation des travaux de réfection routière et de réparations mineures de trottoirs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.09 1157078002

RÉSOLUTION CA15 170363

ADOPTION DU RÈGLEMENT RCA15 17261

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 2 novembre 2015, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L..R.Q., c. C-19);



ATTENDU QU'une copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au moins deux jours juridiques avant la présente séance;

ATTENDU QUE tous les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

Il est proposé par Lionel Perez

appuyé par Jeremy Searle

D'adopter, tel que soumis, le Règlement RCA15 17261 autorisant le financement de 600 000 \$ pour l'acquisition de véhicules et de leurs équipements dans le cadre du programme triennal d'immobilisations 2016-2017-2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.10 1157078001

RÉSOLUTION CA15 170364

DÉROGATION À L'INTERDICTION DE CONVERTIR EN COPROPRIÉTÉ DIVISE - 4365 À 4367, AVENUE HARVARD

Il est proposé par Peter McQueen

appuyé par Russell Copeman

D'accorder une dérogation à l'interdiction de convertir en copropriété divise pour l'immeuble situé aux 4365 à 4367, avenue Harvard, conformément au Règlement sur la conversion des immeubles en copropriété divise (R.R.V.M., c. C-11).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.11 1156863010

RÉSOLUTION CA15 170365

APPROBATION DES PLANS - 3280, BOULEVARD CAVENDISH

Il est proposé par Jeremy Searle

appuyé par Magda Popeanu

D'approuver les plans en vertu du titre VIII (PIIA) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276) et du PP-68, en tenant compte des critères prévus aux articles 22 et 24 du PP-68 et de l'article 668 du règlement 01-276, pour l'émission du permis du bâtiment résidentiel situé aux 3280 à 3300, boulevard Cavendish, tel que



présenté sur le plan numéroté A-905, signé par l'architecte Stefano Domenici et estampillé par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 06 octobre 2015 - dossier relatif à la demande de permis 3001030954.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.12 1151383001

RÉSOLUTION CA15 170366

PIIA - 8255, RUE BOUGAINVILLE

Il est proposé par Magda Popeanu

appuyé par Lionel Perez

D'approuver les plans en vertu du titre VIII (PIIA) du *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce* (01-276) et du PP-16, en tenant compte des critères prévus à l'article 15 du PP-16 et des articles 88 et 668 du règlement 01-276, pour l'émission du permis de construction d'un nouveau bâtiment, incluant l'aménagement paysager, sur un emplacement situé aux 8255, rue Bougainville, tel que présenté sur les plans numérotés: A100, A210, A220, A300, A400 et A401, signés par Richard Kaplin Architecte / GKC ARCHITECTES et estampillés par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises le 21 octobre 2015 - dossier relatif à la demande de permis 3000977265.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.13 1150415008

RÉSOLUTION CA15 170367

RÉSOLUTION APPROUVANT LE PROJET PARTICULIER PP-88

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Magda Popeanu

D'adopter, tel que soumise, la résolution approuvant le projet particulier PP-88 visant à autoriser l'usage centre administratif d'entreprise, centre technique où se déroulent des opérations issues de l'avancement de la recherche et de la haute technologie, établissement d'enseignement et centre de formation, liés au domaine de la prévention incendie pour la propriété située au 6150, avenue Royalmount, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 17017).



SECTION I

TERRITOIRE D'APPLICATION

1. La présente résolution s'applique à la propriété située au 6150, avenue Royalmount et correspondant au lot 2 090 334 du cadastre du Québec, tel qu'il est illustré sur le plan de l'annexe A.

SECTION II AUTORISATIONS

- 2. Malgré la réglementation d'urbanisme applicable au territoire décrit à l'article 1, l'occupation du bâtiment existant ou d'une partie de celui-ci est autorisée aux conditions prévues à la présente résolution.
- 3. À cette fin, il est notamment permis de déroger aux articles 264 et 265 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276).

Toute autre disposition réglementaire non incompatible avec celles prévues à la présente résolution continue de s'appliquer.

SECTION III USAGES

- 4. En plus des usages autorisés par le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce (01-276), les usages centre administratif d'entreprise, centre technique où se déroulent des opérations issues de l'avancement de la recherche et de la haute technologie, établissement d'enseignement et centre de formation, liés au domaine de la prévention incendie sont autorisés.
- 5. Toutes les opérations reliées à l'entreposage doivent être réalisées à l'intérieur du bâtiment.

ANNEXE A

Territoire d'application

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.15 1153779006

RÉSOLUTION CA15 170368

RENOUVELLEMENT DE MANDATS - CCU

Il est proposé par Marvin Rotrand

appuyé par Peter McQueen



De renouveler les mandats de madame Magda Popeanu, conseillère du district de Côte-des-Neiges, à titre de membre titulaire et présidente du comité consultatif d'urbanisme, et de monsieur Lionel Perez, conseiller du district de Darlington, à titre de membre suppléant et président substitut du comité consultatif d'urbanisme, pour la période du 7 décembre 2015 au 5 décembre 2016.

De nommer M. Russell Copeman, maire de l'arrondissement à titre de membre suppléant et second président substitut du comité consultatif d'urbanisme, pour la période du 7 décembre 2015 au 5 décembre 2016.

De renouveler le mandat de Mme Geneviève Coutu, membre titulaire, pour une période de deux ans, soit du 7 décembre 2015 au 7 décembre 2017.

RÉSOLUTION CA15 170369

DÉPÔT - RAPPORT SUR LE MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE

Monsieur Russell Copeman dépose au conseil d'arrondissement un rapport quant à l'état de la situation sur le marquage de la chaussée suite à la motion déposée le 10 août 2015.

Un débat s'engage.
60.01 1155284009

RÉSOLUTION CA15 170370

DÉPÔT - RAPPORT DE VENTE DE VÉHICULES

Monsieur Russell Copeman dépose le rapport de la vente des véhicules ayant dépassé leur vie utile, ou étant devenus hors d'usage, aux encans de la compagnie *Ritchie Brothers Auctioneers* pour les mois de mai et octobre 2015, pour un montant net total de 63 412,84 \$.

60.02 1153558013



RÉSOLUTION CA15 170371

DÉPÔT - CERTIFICAT DES RÉSULTATS DU REGISTRE - PP-86

Monsieur Russell Copeman confirme le dépôt, par la secrétaire d'arrondissement, du certificat des résultats à la suite de la tenue du registre concernant la résolution CA15 170331 approuvant le projet particulier PP-86 visant à autoriser la construction d'un nouveau bâtiment et l'occupation par de nouveaux usages dont notamment une épicerie d'environ 4000 m², un complexe résidentiel pour des personnes retraitées, des chambres pour les familles d'enfants malades de même que les bureaux de la Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants, sur le lot n° 4 140 398 au coin du boulevard De Maisonneuve Ouest et de la rue Sainte-Catherine Ouest, en vertu du *Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble* (RCA02 17017).

RÉSOLUTION CA15 170372

60.03 1154570014

DÉPÔT - RAPPORTS DÉCISIONNELS

Monsieur Russell Copeman dépose les rapports faisant état de décisions prises par tous fonctionnaires ou employés, dans l'exercice des pouvoirs qui leur sont délégués en vertu du *Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés* (RC04 17044), pour la période du 1^{er} au 31 octobre 2015.

RÉSOLUTION CA15 170373

60.04 1154535012

MOTION - ÉTUDE POUR UN AMÉNAGEMENT D'UN POINT DE SERVICE MUNICIPAL

ATTENDU QUE le conseil municipal a récemment adopté le Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2016-2018 qui inclut 30,4 M\$ pour les travaux liés à la revitalisation du secteur *Le Triangle* au cours des trois prochaines années avec un montant complémentaire de 11,4 M\$ pour terminer le projet au-delà de 2018;

ATTENDU QUE le conseil d'arrondissement a, en vertu de l'article 85.2 de la *Charte de la Ville de Montréal*, demandé au conseil municipal de prendre en charge à même le programme de réfection routière du réseau artériel de la Direction des transports certains aspects de la réalisation des travaux pour la revitalisation du secteur *Le Triangle* notamment, le réaménagement complet de la rue de la Savane, entre le boulevard Décarie et la rue Jean-Talon;



ATTENDU QUE l'avancement des travaux de planification urbaine et des travaux publics de requalification de cette zone autrefois industrielle se déroule selon le plan et dans les délais prévus;

ATTENDU QUE le développement résidentiel dans le secteur *Le Triangle* progresse comme prévu, et que la population dans le secteur continue de croître;

ATTENDU QUE bien que *Le Triangle* se veut un projet vert basé sur l'accès efficace au transport en commun et par l'aménagement de zones de rencontre (woonerfs) où piétons, cyclistes et automobilistes peuvent cohabiter, les nouveaux résidents souhaitent que l'arrondissement précise ses intentions quant à l'offre de services de proximité et d'activités sportives, culturelles et sociales;

ATTENDU QUE le projet de revitalisation du *Triangle* prévoit l'arrivée de supermarchés et autres commerces, mais ne fait aucunement mention de la possibilité d'aménager un point de service municipal pour desservir les quelque 7000 nouveaux résidents et ceux des quartiers aux alentours.

Il est proposé par Marvin Rotrand

EN AMENDEMENT

appuyé par Russell Copeman

Que le conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges—Notre-Dame-de-Grâce mandate le directeur d'arrondissement pour que celui-ci examine la possibilité d'aménager un point de service municipal dans le secteur *Le Triangle*.

Un débat s'engage.	
des services municipaux soit dép	n, la mention suivante : « et que la réponse losée au plus tard à la séance ordinaire du londissement de Côte-des-Neiges—Notre-
65.01 1153571014 	
L'ordre du jour étant épuisé, mons	sieur le maire déclare la séance close.
La séance est levée à 22 h 50.	
Russell Copeman Le maire d'arrondissement	Geneviève Reeves La secrétaire d'arrondissement

Les résolutions CA15 170335 à CA15 170373 consignées dans ce procèsverbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

